



Ophéa ou le mépris des lois !

La goutte de trop : le non-respect d'une décision de justice* condamnant Ophéa à restituer à l'ensemble du personnel 5 jours de pont illégalement supprimés depuis 2016.

*(*Décision de la Cour d'Appel de Colmar du 23 juin 2020 qui a reconnu l'existence de l'usage du pont de l'ascension chez Ophéa)*

**Aujourd'hui, nous sommes tous rassemblés pour rétablir nos droits,
5 ans de procédure tirée en longueur et ralentie par une direction déterminée à nous
décourager !**



C'est raté et bien mal nous connaître !

Jeudi 15 octobre 2020

Une date qui restera gravée dans l'histoire d'Ophéa !

Le droit nous donne raison, Ophéa prête à saturer les tribunaux !

(450 plaintes individuelles, notre seule option pour faire exécuter le jugement)

Rappelons à la direction notre motivation et notre engagement durant le confinement !

Parfois pleins de doutes face à cette pandémie et/ou face aux nouvelles méthodes de travail, nous n'avons jamais baissé les bras !

Tous les services d'Ophéa ont su poursuivre leurs activités et pour certains il s'agissait même d'avoir un lien encore plus fort avec nos locataires : contacts téléphoniques avec nos locataires les plus fragiles, régie interne qui n'a jamais cessé les interventions d'urgence, Centre de Relations Clients mobilisé et engagé pour maintenir le contact avec les locataires...

Quel paradoxe ! Cette crise sanitaire qui a fait appel à la solidarité et qui nous a tous changés depuis ce confinement, n'a eu aucun impact sur notre direction.

Une direction fidèle à elle-même qui depuis des années attribue systématiquement, tous les ans, des primes et des augmentations à ses cadres de direction. A l'issue du confinement chaque directeur a perçu une prime de 500€ ! Une prime exceptionnelle de 18 000€ a été versée à notre Directeur qui repose sur des indicateurs de performance, enfin peut-on dire exceptionnelle quand celle-ci lui est versée chaque année ?

A contrario :

- Environ 10 000 heures travaillées et non payées chaque année !
- Du chantage ! Conditionnement de la signature d'un accord d'intéressement à la signature d'un accord sur le temps de travail !
- Volonté d'augmenter notre temps de travail sans compensation alors que celui-ci n'est pas intégralement rémunéré et pas régulièrement décompté !
- Dialogue social bafoué : aucun accord signé depuis l'arrivée de notre Directeur Général !

**Aujourd'hui c'est fini, tous ensemble sur le parvis !
Prud'hommes, TA, on ira !**